

DEC171693DR10

**Décision portant nomination de Mme Stéphanie BAUDREY aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC FRC 1589) au sein de l'unité propre UPR9002 intitulée Architecture et réactivité de l'ARN**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC161855INSB portant nomination de Mme Sylviane Muller aux fonctions de directrice de l'institut fédératif de recherche du CNRS n°1589 intitulé « Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire ».

**Vu** la décision n° DEC161965INSB portant nomination de Mme Pascale Romby aux fonctions de directrice de l'unité propre de recherche n°9002 intitulée Architecture et réactivité de l'ARN;

**Vu** le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option *sources radioactives non scellées* délivré à Mme Stéphanie BAUDREY le 12 mai 2017 par l'APAVE ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

Mme Stéphanie BAUDREY, ingénieure d'études, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 6 ans à compter du 22/03/2017.

**Article 2 : Missions**

Mme Stéphanie BAUDREY exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de Mme Stéphanie BAUDREY sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 20 juillet 2017

La directrice de l'IBMC FRC1589  
Sylviane Muller

La directrice de l'unité UPR9002  
Pascale Romby

Visa du délégué régional du CNRS  
Patrice Soullie